

Des Assises de l'Enseignement supérieur et de la recherche : pourquoi et comment ?

L'élection de François Hollande à la présidence de la République a été suivie, conformément aux engagements de campagne du candidat, par l'annonce de la tenue d'Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'automne. SLU souhaite que ces Assises rassemblent le plus largement possible notre communauté ; pour que le processus porte ses fruits il est impératif en effet qu'enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs administratifs, techniques et scientifiques, bibliothécaires, étudiants, syndicats et associations se l'approprient et s'y impliquent.

Dans la continuité des combats que nous avons menés durant les cinq dernières années, nous souhaitons donc que ces Assises soient un lieu de débat et de discussion collective sur les principes qui doivent fonder une nouvelle politique de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout autant qu'un lieu de propositions en vue de cette nouvelle politique. Depuis dix ans, les réformes ont profondément transformé les orientations, les métiers et la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la nation, sans que jamais ces orientations ne soient discutées. Un bilan s'impose : ce devrait être l'un des premiers objectifs des Assises à venir.

I – Éléments pour un bilan

A – Les orientations générales des réformes passées apparaissent maintenant clairement dans leur cohérence, que l'on peut résumer en quatre points :

- une forte concentration des pouvoirs au sein d'instances où les nommés l'emportent très largement sur les élus (notamment dans les conseils des PRES et dans les différentes « briques » de la politique d'excellence : Idex, Labex, Equipex...) ;
- une mise en concurrence généralisée à toutes les échelles du système qui repose sur une logique de management par projet tenant lieu de philosophie de la science ;
- une évaluation hypertrophiée dont les instances, la forme, les procédures et les critères sont hétérogènes et extérieurs aux pratiques professionnelles et aux logiques scientifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- une concentration des moyens qui redéfinit le périmètre de ce qui doit être financé en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

B – En pointant les effets néfastes de ces réformes, la liste qui suit désigne les chantiers à reprendre pour l'avenir :

- la concentration des moyens et la mise en concurrence ont logiquement renforcé les inégalités territoriales ;
- l'emploi scientifique et l'offre d'enseignement sont devenus des variables d'ajustement face à des budgets resserrés ;
- la pénétration, sous de multiples formes, des intérêts privés dans l'enseignement supérieur et la recherche (on songe aux fameux Partenariats public/privé, mais aussi aux cabinets chargés de gérer l'image des établissements ou d'évaluer des projets, au poids pris par les groupes privés dans les décisions de certains organismes de recherche...) fait peser une menace financière sur les établissements et un risque pour leur indépendance ;

- La prolifération des tâches bureaucratiques sous l'effet combiné de la loi LRU, de la création de monstres institutionnels, de l'obsession de l'évaluation, ainsi que de la recherche sur projet, posent désormais un redoutable défi aux chercheurs et enseignants-chercheurs empêchés de se consacrer à leurs tâches fondamentales ;
- les réformes tendent à faire des étudiants de simples consommateurs de formations, en détruisant la cohérence des parcours universitaires et en assimilant de plus en plus les diplômes à des produits ;
- une grave menace pèse désormais sur la capacité de recherche de l'ESR, du fait de l'assimilation de la recherche à l'innovation technologique ;
- le principe de la démocratie universitaire a été sacrifié sur l'autel de l'efficacité managériale. Or ce principe n'est pas un supplément d'âme, mais la seule garantie que les choix effectués le sont dans l'intérêt collectif. L'université n'est pas une entreprise : le slogan a beaucoup servi, il n'en est pas moins l'expression d'une donnée fondamentale de tout système de recherche et d'enseignement public.

C – Des réformes imposées arbitrairement

Toutes ces réformes ont été imposées sans consulter la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, en faisant fi de l'opposition de la grande majorité des syndicats et des associations.

Elles ont été uniquement soutenues par la CPU, la Conférence des Présidents d'Université, laquelle est devenue, durant la période, le principal interlocuteur du gouvernement alors même qu'il s'agit là, faut-il le rappeler, d'une association de présidents d'université qui ne sont absolument pas mandatés par leurs conseils centraux pour y défendre des positions, mais qui s'arrogent par le biais de l'association une légitimité de représentation de tout l'ESR.

Enfin l'imposition des réformes s'est toujours faite dans la stigmatisation, en rendant l'enseignement supérieur et la recherche seul et unique responsable des éléments de faiblesse du système (en particulier des difficultés spécifiques des premiers cycles), et sans que jamais un bilan complet des réussites et des échecs ait jamais été fait, en rapport avec les missions confiées aux universités et les moyens dont elles ont disposé depuis une quarantaine d'années. La multiplication de réformes autoritaires a ainsi créé chez beaucoup lassitude, découragement et désinvestissement.

Pour SLU, les Assises à venir doivent être l'occasion de débattre largement des orientations qui, depuis vingt ans, ont présidé aux réformes, afin que soient décidés collectivement et démocratiquement du rôle que doit avoir le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et des principes qui doivent guider les politiques publiques dans ce domaine durant les prochaines années.

II – Quel processus voulons-nous ?

A – Consultations locales et Assises nationales

Les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche se posent à l'échelle nationale : ils engagent l'avenir de la France. Aussi les Assises doivent être, en dernier ressort, des Assises nationales. Cela ne signifie cependant pas que le processus doit être centralisé, mais au contraire qu'il faut penser l'articulation entre le local et le national.

Les régions ne nous semblent pas la bonne échelle de cette articulation, et ce pour deux raisons :

- Premièrement, force est de constater que les conseils régionaux ont développé des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ont systématiquement repris les mêmes modalités que la politique gouvernementale – fût-ce dans l'intention d'en compenser à leur échelle quelques effets :

- . financements complémentaires des laboratoires et des équipes par le seul levier d'appels à projets ;
- . soutien massif voire exclusif aux recherches et aux enseignements tournés vers l'application industrielle qu'en novlangue on appelle « innovation » ;
- . constitution de réseaux régionaux en charge des questions de l'enseignement supérieur et de la recherche autour de quelques personnalités (présidents d'universités, patrons des organismes de recherches, directeurs des grands laboratoires) qui renforcent *de facto* la logique managériale de la LRU et confisquent les questions de l'enseignement supérieur et de la recherche au profit de ce qu'il faut bien appeler des baronnies locales.

- Deuxièmement, étant donné la concurrence généralisée entre régions et, à l'intérieur des régions, entre pôles universitaires, il faut éviter de prendre le risque de soumettre les enjeux de la politique nationale dans ce domaine à des luttes d'influence et à des arbitrages inter-régionaux.

C'est pourquoi, au lieu d'assises régionales, nous souhaitons des Assises nationales préparées par des réunions locales en grand nombre, ouvertes, solennelles, soutenues matériellement par les instances universitaires, avec des rencontres qui partent des UFR, des instituts, d'assemblées de BIATOSS, etc.

Seul le niveau local permettra une large participation représentative et une vaste réflexion collective sur laquelle les mandatés aux Assises pourront s'appuyer dans leurs travaux.

Une telle organisation à l'échelle des établissements eux-mêmes est indispensable pour que la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche se ressaisisse des questions dont elle a été exclue pendant des années et se mobilise pour se faire entendre, dans sa diversité.

B – Calendrier

Ces impératifs impliquent de laisser du temps pour préparer et organiser les débats avant la tenue des Assises nationales. À ce titre, nous nous réjouissons que celles-ci se déroulent à l'automne, ainsi que l'a indiqué Geneviève Fioraso, et nous espérons que le processus sera lancé le plus tôt possible à la rentrée universitaire.

On peut par exemple imaginer que les réunions locales se tiennent de la mi-septembre à la fin octobre, que les contributions qui en sortiront soient mises en ligne sur un site spécialement dédié, avant la tenue des Assises nationales dans la seconde moitié de novembre.

C – Les négociations finales

Pour que ces Assises aient un sens, nous ne voulons pas qu'elles se résument à un catalogue de mesures où le gouvernement irait choisir de façon sélective, sans tenir compte des logiques d'ensemble.

SLU demande également, pour éviter la répétition des malentendus et des manipulations qui ont pu marquer le bilan des États Généraux de 2004, que les Assises se terminent par des négociations avec les syndicats de l'ESR sur la base des propositions de ces Assises, afin que l'État soit tenu par sa parole.

C'est à ces conditions que ces Assises auront un sens et donneront une nouvelle impulsion bénéfique à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Dans l'immédiat, les réformes du gouvernement précédent continuent de produire leurs effets délétères à un rythme accéléré. Pour mobiliser la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, et faire en sorte qu'elle s'implique dans une grande réflexion collective, il faut **donner des signes forts d'un changement de politique et suspendre des processus** qui seront de plus en plus difficiles à défaire à mesure que le temps passera.

C'est la raison pour laquelle SLU demande à la ministre de décréter immédiatement :

- l'invalidation des signatures des conventions État/IDEX ;
- le moratoire sur toutes les évaluations de l'AERES ;
- la suspension du calendrier des appels à projets de l'ANR pour l'automne 2012 ;
- l'établissement d'un bilan financier de l'AERES, de l'ANR et du Plan Campus.

Sauvons l'Université !